



# LE JASEUR



**BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT-VALÉRIEN**  
**Bureau municipal : 181, route Centrale 418 736-5047**

Le 07 février 2023

Volume 44 Numéro 08

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### **PROCHAIN JASEUR**

Pour publier dans notre prochaine édition, faites-nous parvenir vos communiqués avant le 15 février 2023 à 17h par courriel au [jaseurstval@gmail.com](mailto:jaseurstval@gmail.com) ou en les déposant dans la boîte à courrier sur le perron du bureau municipal.

Pour consulter la version électronique et le calendrier des parutions du Jaseur, rendez-vous sur le site de la municipalité :

<https://municipalite.saint-valerien.qc.ca/le-jaseur-journal-local/>

*\*Aucune correction ne sera apportée à vos textes.*

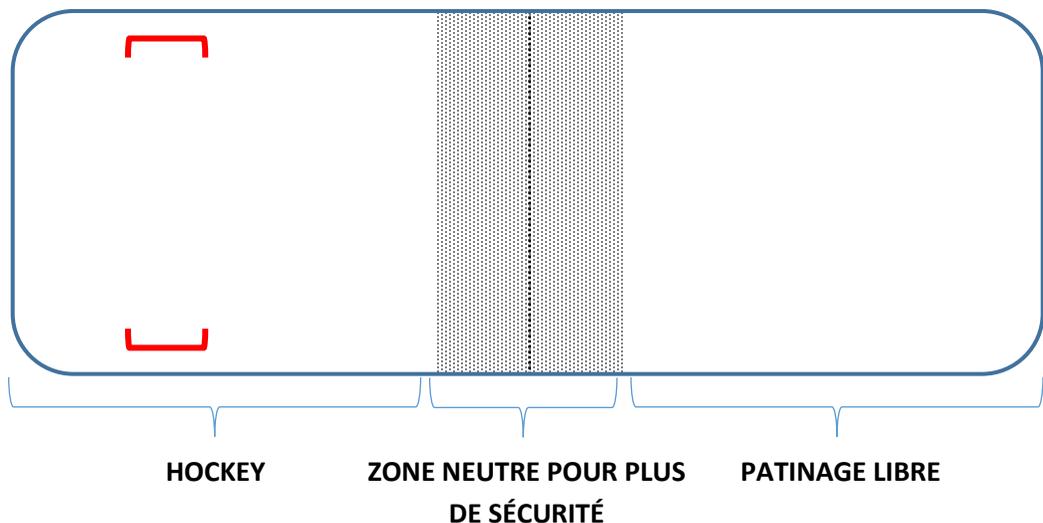
## HORAIRE DE LA PATINOIRE

HORAIRE	LUN	MAR	MERC	JEU	VEN	SAM ET DIM
8h00 à 11h15	École Saint-Rosaire (sur réservation)					Fermé
11h15 à 12h45	Fermé					
12h45 à 15h15	École Saint-Rosaire (sur réservation)					Patinage libre 13h00-15h00
15h15 à 18h30	Fermé					Hockey 15h00-17h00
18h30 à 21h00	Hockey et patinage libre	Hockey et Patinage libre 18h30-19h30	Hockey et Patinage libre	Hockey et Patinage libre 18h30-19h30	Hockey et Patinage libre	Fermé

*\*Priorité à tout moment à la municipalité pour le glaçage de la patinoire.*

*\*\*Lorsque la patinoire est fermée, cela signifie qu'il n'y a pas de surveillance fournie par la municipalité, ni d'accès au vestiaire et toilettes.*

### DISPOSITION DES BUTS LORS DES SÉANCES HOCKEY ET PATINAGE LIBRE



## **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

La municipalité de St-Valérien décline toute responsabilité à l'endroit des usagers, notamment au sujet des vols dans les vestiaires.

Toute personne qui n'observe pas les règlements ou ne se conforme pas aux interventions du personnel de la patinoire se verra refuser l'accès à la patinoire.

Le port du casque de protection et de gants de hockey est fortement recommandé.

Le local adjacent à la patinoire est ouvert selon l'horaire.

Lorsque la patinoire est fermée, celle-ci est accessible sans surveillance municipale.

## **RÈGLEMENTS DE LA PATINOIRE**

La patinoire est la propriété de la municipalité et doit bénéficier à tous les citoyens. Les patineurs se comportent de façon à ne pas porter atteinte à la sécurité d'autrui.

Il est donc strictement interdit :

- a) de bousculer les autres patineurs d'une quelconque manière;
- b) de tenter de faire perdre l'équilibre à un autre patineur;
- c) d'intimider ou de tenter d'intimider les autres;
- d) de jeter des objets sur la glace;
- e) de fumer, de consommer de l'alcool ou des drogues sur l'ensemble de la surface de glace ou à l'intérieur de l'église;
- f) de pratiquer le hockey en dehors des moments et des espaces prévus à cet effet ou de lancer des rondelles vers la zone de patinage libre;
- g) les chiens sont interdits tant à l'intérieur que sur la patinoire.

## **RÉSERVATIONS**

Vous pouvez réserver la glace pour une activité en dehors des heures d'ouverture. Lors de votre activité, vous devez assurer vous-même la surveillance.

Contactez Diane Leclerc au 418-736-5047 #107.

# *La Page du Patrimoine*

## **1887 : HAUSSE DE 60% DU SALAIRE DES ENSEIGNANTES A ST-VALÉRIEN**

En 1886, à l'école # 1, Mademoiselle Aurore Chassé, première enseignante, recevait un salaire annuel de \$40.00. En 1887, avec l'ouverture des écoles # 2, 3, 4 et 5, Mme Charles Michaud, Mlle Léda St-Laurent, Mlle W. Voyer et Mlle Turcotte sont recrutées et obtiennent un salaire annuel de \$64.00. Une augmentation de rémunération fort appréciable pour les nouvelles enseignantes! C'est bien, mais espérons que le salaire de Mlle Chassé de l'école # 1 a aussi suivi...

## **ST-VALÉRIEN EN 1885 : 899 HABITANTS; EN 2021, PRÈS DE 1,000 HABITANTS**

Durant plus de 130 ans, la population variait, grosso-modo, entre 800 et 1,000 habitants. Avec les grosses familles de 8, 10, 15 et même plus de 20 enfants, qui ont vécu à St-Valérien du début jusqu'aux années 1960, on aurait pu penser que la population aurait décupler sur le territoire de la municipalité. Mais non! Et c'est compréhensible...

Le travail agricole et forestier demandait avant (dans l'temps, comme on disait) beaucoup de main d'œuvre. Les enfants aidaient dès leur plus jeune âge, durant leur adolescence et au début de leur vie adulte. Puis, en se mariant, fallait se trouver son lot. C'est ainsi que plusieurs sont allé s'installer dans d'autres municipalités où il y avait des terres disponibles au Bas-St-Laurent, en Gaspésie ou ailleurs au Québec.

## **L'émigration : source de la continuité du niveau de population à St-Valérien**

Bien sûr, il y a ceux qui partaient travailler en ville avec le développement des usines et des manufactures ou pour un poste de professionnel. C'est ainsi que beaucoup de Valériinois de souche vivent maintenant à Rimouski, Québec, Montréal ou dans d'autres villes québécoises.

## **Aux États-Unis, beaucoup de Québécois y ont émigré**

Selon des statistiques récentes, la population actuelle de franco-américains aux États-Unis est de **14 millions**. Soit environ le double de la population francophone du Québec! Et ces « francos » viennent pour la plupart du Québec. La Nouvelle-Angleterre (Maine, Vermont, Connecticut, Massachussetts, New Hampshire) a reçu et retenu la majorité de ces émigrants québécois francophones.

Une majorité s'est assimilée et ne parle plus français. Toutefois, dans certaines petites villes où la concentration de francophones était forte, ces « américano-québécois », réunis au sein de leur église catholique avec un curé francophone, ont conservé leur langue, quoique de plus en plus teintée de « franglais ».

## **UN EXEMPLE D'ÉMIGRATION AVEC LES FRÈRES ET SŒURS D'HENRI BEAULIEU**

Henri (1869-1970), cultivateur ayant vécu toute sa longue vie à St-Valérien, est le seul parmi ses 7 frères et sœurs à être demeuré dans la paroisse.



Vers 1890, **Nazaire, 13 ans, et Joseph, 12 ans**, décident de partir dans l'ouest canadien. Avec « *pas une cenne dans leurs poches* », ils sautent sur un train de marchandise au Bic et se rendent au Manitoba. Ils y font leur vie, puis reviennent 40 ans plus tard faire une visite à la famille de St-Valérien. Pas besoin de vous dire qu'il y en avait plusieurs avec les yeux mouillés lors de ces retrouvailles.

Autour de 1900, les trois sœurs d'Henri, Philomène, Adèle et Céline ont émigré en Nouvelle-Angleterre et revenaient visiter la famille de temps à autre.

D'autres s'établirent dans la région et un dans la Matapédia.

### **Les limitations de la Commission de Protection du Territoire Agricole (CPTAQ)**

Jusqu'en 1978, les cultivateurs pouvaient scinder leur lot pour vendre un terrain, souvent d'un couple d'arpents, à qui voulait se bâtir dans la municipalité. On passait chez le notaire et c'était fait. Bingo! Plusieurs habitations ont pu ainsi être construites le long des rangs de St-Valérien. Cette liberté de construire a permis à St-Valérien de maintenir un même niveau de population.

Heureusement que toutes ces maisons pré-CPTAQ ont été construites pour loger les gens qui préfèrent maintenant vivre plus confortablement.

Dans l'temps, les familles vivaient jusqu'à quatre générations dans la même maison; ils y vivaient très nombreux, presque entassés. Ce temps-là est terminé.

Avec l'adoption de la loi de la CPTAQ en 1978, l'autorisation pour construire en milieu agricole ou forestier est soumise à une stricte réglementation qui limite grandement la possibilité de se construire en dehors du développement domiciliaire du village.

# COMMUNAUTÉ

## **CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE SAINT VALÉRIEN: COMMUNIQUÉ**

Savez-vous que le Club 50 plus de Saint Valérien fête en 2023 son ...50<sup>e</sup> anniversaire !!!

Et oui !!! 50 ans, 50 membres!! ....donc à suivre.....wow!

## **SAVEZ-VOUS QUE LE CLUB 50 A FAIT L'ACQUISITION DE TOUS LES ÉQUIPEMENTS DU GYM CLUB 50 !!**

Et oui, nous avons en conseil d'administration investie beaucoup de temps et à plusieurs reprises afin de compléter des demandes de subventions gouvernementales pour les aînés .... Nous sommes fiers de présenter notre Gym remplie encore dernièrement d'achats d'équipements pour favoriser la mise en forme et en faire profiter tous les utilisateurs à mini prix!

Saviez -vous que l'entretien et les services d'information et d'inscription au Gym sont fait par une ressource bénévolement. Pour toute information au sujet du Gym je vous invite à contacter personnellement madame Brigitte Caron, responsable du Gym club 50 au 418-730-2011.

Elle est également l'instigatrice de diverses formations de Mise en forme et d'Enseignement du Pickelball auprès des adultes et des jeunes depuis 4 ans déjà !

## **NOS MEMBRES QUI ONT LEUR ANNIVERSAIRE DE NAISSANCE EN FÉVRIER SONT :**

Francine Philibert et Lise Vignola

\*\*\*\*Félicitations et heureux anniversaire!

## **VOICI L'HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU FABLAB DE SAINT-VALÉRIEN :**

Lundi	15h00 - 16h30
Mardi	15h00 - 16h30
Mercredi	15h00 - 16h30
Vendredi	18h30 - 20h00
Samedi	9h00 - 12h00

Pour être informé des différentes activités proposées :

<https://www.facebook.com/BiblioFabLab>

Au plaisir de vous accueillir!

*L'équipe Biblio-FabLab*

# BABILLARD

## **SERVICE DE POPOTE ROULANTE**

Le Centre d'action bénévole offre un service de popote roulante.

Une popote roulante est un service qui consiste à offrir des repas livrés à domicile par des bénévoles. Ce service est offert aux personnes âgées en perte d'autonomie permanente ou temporaire, aux personnes en convalescence, aux personnes proches-aidantes.

Ce service permet de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées.

Pour vous inscrire ou obtenir plus d'information, contactez-nous.

**581-246-6352**

**CENTRE**  
**D'ACTION** **BÉNÉVOLE**  
RIMOUSKI-NEIGETTE

## DES EMPLOIS DISPONIBLES À LA PÉPINIÈRE!

La Pépinière de Sainte-Luce, Ministère des Ressources naturelles et des Forêts est à la recherche de candidats pour combler des emplois « d'aide sylvicole » au printemps 2023.

Début d'emploi: fin avril

Durée : 10 à 25 jours

Salaire horaire en 2023: 22,39\$

Aucune expérience requise, formation sur place!



Pour vous inscrire : Transmettre l'offre de service ou votre curriculum vitae :

- **adresse courriel** : pepiniere.sainte-luce@mffp.gouv.qc.ca, ou
- **adresse postale** : 240, Rang 2 Ouest, Sainte-Luce, (Québec) G0K 1P0.

Le formulaire « Offre de service » est disponible à la page d'accueil du site web :

<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/semences/semences-pepinieres-sainte-luce.jsp>

Pour information : 418-739-4819 p.701337



Nous cherchons également des  
mécaniciens, aides de garage et  
conducteurs de chariot élévateur !